

Vansemortier (Vanremorter?) étaient les auteurs des coups. En fait, il devait s'agir de Georges Duvinage, surnommé "l'enfant du malheur" puisqu'en audience correctionnelle, il écopa de trois mois alors que ses complices n'en reçurent que deux. En dépit du pessimisme des médecins, Désiré survécut à ses blessures (13). Le 30 octobre 1904, un Désiré-Alexandre Boorée, 31 ans, reconnu son fils Léon-Gustave, né de Berthe-Louise Bargeron, qu'il épousa ensuite à Roubaix; bien que celui-ci demeura également rue Sèche, cour Saint-Martin, il ne doit pas être identifié avec l'anarchiste, alors âgé de 35 ans et qui avait Léonard comme deuxième prénom.

- Facheux Léon, condamné à deux jours de prison, 5 frs d'amende et 16,64 frs de frais pour avoir enlevé, le 29 mai 1892, des fleurs sur une tombe du cimetière (14).

- Ingelaere Jean(-François), écroué le 27 avril 1884 à la prison de Loos pour coups et blessures suite à la rixe mentionnée plus haut; il n'avait alors que 18 ans et fut libéré le 26 avril de la même année (15).

Les autres anarchistes impliqués dans ce tragique événement apparaissent dans les colonnes du Courrier d'Armentières; certains noms y sont passablement estropiés; le registre d'écrou de la prison de Loos (16) mais aussi l'état-civil nous ont permis de les identifier plus sûrement; il s'agissait de:

- Brocq Gustave, née le 29 avril 1853 à Saint-Quentin, fils des feus Célestin et Célestine Decarsin; il avait été huit mois agent de police à Lille et demeurait à Armentières, 25 rue de la Crèche; portait son nom tatoué au bras droit; écroué le 27 février 1884, on le libéra le 15 avril.

- Dhilly Louis(-Auguste), né le 19 avril 1859 à Armentières, y décédé le 2 janvier 1903, fils de François-Louis-Joseph dit Louis et Julie-Angélique Limbourg; il s'unit, le 2 janvier 1892 audit lieu, avec Zulmée-Léocadie Cattel, journalière, née à Comines-France le 28 janvier 1868, fille d'Augustin-Joseph et Léocadie Vandeboes. Ecroué pour violences et voies de fait le 27 février 1884, Louis, qui ne mesurait qu'1,46 mètre, fut relâché le lendemain.

- Hennejart Albert (-Joseph), né le 25 novembre 1860 à Armentières, fils de Charles-François (né à Bikschote) et Rosalie-Mélanie Breynne (née à Zonnebeke); il épousa, le 26 mars 1883 à Armentières, Elisa-Marie Houvenaeghel, dévideuse, née à Dixmude le 1er février 1855, morte à Armentières le 9 janvier 1910, fille de Louis-François-Marcellin et Anne-Thérèse Ameyt.

- Ingelaere Léon, tisseur, né à Lille le 3 février 1853, fils de Jean-Joseph et Marie-Catherine Plaquet, frère aîné de Jean, cité dans la première liste. Ecroué le 27 février 1884, il fut libéré le 15 avril.

- Janssens François dit Frantz ou France (sic), né à Gand le 7 août 1858, fils d'Edouard et Rosalie (Wasmtcecker?), habitant rue de l'Espérance à Houplines, réfugié chez Gustave Alsters (voir ce nom dans la première liste) mais arrêté peu de temps après la rixe pour coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Libéré le 26 avril 1884, il avait une cicatrice au front et portait le tatouage d'un zouave au bras droit.

- Nocq Vincent-Emile, né le 7 octobre 1859 à Armentières, fils de Vincent-Louis et Angélique-Victoire Defer, mort d'hémoptisie le 21 mai 1885 en son domicile, 21 rue des Agneaux, quelques mois après son père, décédé le 20 janvier. Il fut gérant

du journal "La Revanche du forçat" (devenu "L'Esclave") puis correspondant de la feuille parisienne "L'Hydre Révolutionnaire"; écroué le 27 février 1884, libéré le 15 avril.

- Obin Louis-César, tisseur, né à Armentières le 23 décembre 1856, fils de Pierre-François et Catherine-Thérèse Verhecke; il épousa Marie-Joseph Lebleu, née à La Chapelle d'Armentières le 25 août 1860, fille de Jules-Séverin-Joseph et Augustine Clarisse; écroué le 27 février 1884, libéré le 15 avril; tatoué d'une ancre au bras gauche.

- Sonel (alias Sonneville ou Tonnelle) Jules, lamier, né le 28 décembre 1857 à Lille, habitant Armentières 54 impasse Sainte-Catherine, fils de Pierre et Elisa (Dock?); écroué le 27 février 1884, libéré le 15 avril; il avait une cicatrice à la joue droite et portait le tatouage d'une femme au bras droit.

Le Courrier d'Armentières cite encore:

- "Savinde", journalier, peut-être Sonel alias Sonneville...

- J. Houvenaeghel (alias Honneglot), sujet belge, tisseur, un Jules-Louis H. naquit à Armentières en 1854.

- Théophile(-Joseph) Dubreu(x), tisseur, né à Haverskerque le 7 janvier 1855, fils de Théophile et Sophie Bulart; il épousa, le 10 avril 1882 à Houplines, Angèle-Adèle Tanghe, bobineuse, née à Comines-Belgique le 25 février 1858, fille de Pierre Joseph et Rosalie Dejaegher.

- Albert Dubreu(x), né le 20 mai 1864 à Haverskerque, mort le 31 août 1890 à Houplines, frère du précédent; sa maîtresse, non dénommée ainsi que la femme de Théophile participèrent aussi à la rixe.

(1) Voir la Chronique des Archives municipales, n° 134 (sept.-oct. 2009), pp. 3-4 et n° 135 (nov.-déc. 2009), pp. 3-4.

(2) Partie de l'actuelle rue Deceuninck depuis la rue de Lille jusqu'à la rue Saint-Honoré.

(3) Actuelle rue Arthur Defer.

(4) Devenu ensuite "L'Esclave" dont le gérant était Vincent Nocq (voir la nomenclature).

(5) Les conservateurs n'avaient pas encore de journal soutenant leurs idées; "La Gazette d'Armentières", qui succéda au "Courrier d'Armentières" remplit ensuite ce rôle.

(6) "Le Courrier d'Armentières et du canton", 26 au 29 février, 1er et 2 mars (Bibliothèque municipale de Lille, Journaux 91; celle-ci ne possède malheureusement que trois années, 1882 à 1884).

(7) Bibliothèque municipale de Lille, Journaux 311, cinq années lacunaires de 1882 à 1886.

(8) A cette date pourtant, on avait libéré depuis des mois les participants à la rixe de 1884.

(9) Archives départementales du Nord (=ADN), 4 U 25/177, tribunal de simple police, audience du 7 août.

(10) ADN, 4 U 25/333, audience du 7 septembre de la même année.

(11) ADN, 2Y 4/181, f° 301 recto.

(12) Actuelle rue Jules Lebleu.

(13) La Gazette d'Armentières, 20 au 22 mai et 7 juillet.

(14) ADN, 4 U 25/181, audience du 15 septembre.

(15) ADN, 2Y 4/148.

(16) Idem

Edito

En juin plus d'un millier de personnes ont visité l'exposition historique consacrée à la métamorphose de la place dans le cadre de l'inauguration de celle-ci.

Le prochain rendez-vous avec notre histoire se déroulera les 18 et 19 septembre lors des Journées du Patrimoine.

Dans le cadre d'un programme concocté par la Direction des Affaires Culturelles et de l'Animation, le service des archives interviendra le dimanche 19 septembre (réservation à l'office de tourisme). A 14h30 d'abord, dans le décor particulier de l'ancien chauffoir du Centre Communal d'Action Sociale, rue Kennedy, nous vous proposerons une lecture d'archives au choix sur le thème « Patrimoine et savoir-faire ».

A 16h30 ensuite, rendez-vous pour une « visite en mouvement » de l'hôtel de ville, avec une chorégraphie.



LA PHOTOGRAPHIE MYSTERIEUSE

La scène se passe le 11 novembre 1925 lors de la pose de la première pierre de l'hôtel de ville. Mais qui sont donc les deux personnages de dos au premier plan ?

ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIERES

Mairie d'Armentières
Place du Général de Gaulle
Horaires d'ouverture :
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 11h30.
Les documents doivent être demandés
avant 11h30 et 17h30 (11h le samedi)
Fermeture annuelle : la première semaine de février
Téléphone : 03.61.76.20.97 Mail : archives@ville-armentieres.fr



● La chronique est maintenant téléchargeable sur le site de la ville d'Armentières : www.amentieres.fr

IMPORTANT :

Par arrêté de Monsieur le Maire du 2 juillet 2010 (disponible sur demande), le règlement intérieur de la salle de lecture a été modifié. Si l'amplitude horaire d'ouverture de la salle de lecture est inchangée, **les horaires sont maintenant de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 du mardi au vendredi et toujours de 9h à 11h30 le samedi matin. Le titre II relatif aux conditions de communication porte entre autre, le nombre d'articles communiqués à 24 par journées de travail soit 12 par demi-séance.** Le titre III précise les conditions de reproduction des documents. ■

LU DANS LES ARCHIVES :

Vote d'une adresse de félicitations aux artisans de la paix

M. le Maire :

« Mes chers collègues, nous venons de vivre des heures graves, nous venons de traverser une période qui a rappelé celle des premiers jours d'août 1914. L'Europe a frôlé la guerre et notre Pays a failli être l'un des premiers à en subir les premiers chocs. Cet épouvantable conflit qui eut ensanglanté les peuples était à près de nous que nous n'osions presque plus espérer qu'on fût l'écarté. Et cela se fit pourtant grâce à la volonté pacifique de quelques hommes dont le nom restera attaché à la postérité et à la magnanimité du peuple tchécoslovaque.

Au moment où toute chance de paix semblait irrémédiablement perdue, le chef du gouvernement qui avait en mains les destinées du Pays ne désespérait pas de nous éviter le terrible fléau. Il y travailla corps et âme.

Cet homme d'Etat à l'appel duquel les citoyens de toutes conditions refondirent avec un empressement admirable, c'est M. Edouard Daladier, Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre.

Ce succès à couronné les efforts acharnés de notre premier Ministre. En agissant comme il l'a fait ? nous pouvons dire que le Président du Conseil a défendu vaillamment la France et la Paix.

Nous nous devons d'exprimer à M. Daladier nos sentiments de profonde reconnaissance et de déférente gratitude.

Il a été aidé dans sa noble tâche par M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères, dont on n'a pas oublié l'heureuse influence dans les négociations.

REÇU AUX ARCHIVES :

De Monsieur Pierre DESCAMPS :

Le bulletin CERCLE HISTORIQUE D'AUBERS-EN-WEPPE, Autrefois, N°98, Juin 2010, 38p.

De Monsieur Jean-Marie WISCART :

L'ouvrage WISCART (Jean-Marie), Au temps des grands liniers : les Mahieu d'Armentières 1832-1938 – Une bourgeoisie textile du Nord, Artois Presses Université, Arras, mai 2010, 355p.

Nous les remercions. ■

Nous sommes certains d'être votre interprète en adressant nos remerciements et nos félicitations à M. Georges Bonnet.

Il nous faut unir dans une même pensée de reconnaissance le nom de M. Neville Chamberlain, Premier Ministre britannique, à ceux de nos hommes d'Etat, car M. Chamberlain a eu l'initiative de provoquer d'ultimes conférences d'où dépendait la paix de l'Europe.

Comment ne pas rendre hommage à la grandeur d'âme de M. Franklin Roosevelt, Président des Etats-Unis. Ses émouvantes et pathétiques interventions ont secondé les efforts des gouvernements français et britannique et ramené les puissances en présence à une exacte compréhension de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence l'appel sublime à la raison et en faveur de la Paix que Sa Sainteté Pie XI a lancé au monde. Nos remerciements et notre admiration iront au gouvernement et à la Nation tchécoslovaques pour les immenses sacrifices qu'ils ont consentis pour éviter la guerre.

Nous sommes sûrs de traduire les sentiments unanimes de la population armentéroise en exprimant, en toute indépendance d'opinion, à ceux qui parvinrent à préserver l'Europe du plus grand de tous les maux, l'hommage de notre reconnaissance infinie.

Notre administration vous propose d'adopter la présente délibération et d'en envoyer le texte aux hautes personnalités qui ont sauvé la Paix.

A l'unanimité, le conseil applaudit et donne son approbation ».

Extrait du registre des délibérations municipales N°35 en date du 5 octobre 1938, page 193 ■

LA PHOTOGRAPHIE MYSTERIEUSE : (Chronique précédente N° 139)

Réponse :

Il s'agit de la distribution solennelle des prix aux écoliers armentérois en présence de Charles CONEM, Maire de 1919 à 1929 - Nous nous trouvons place de la République (quartier Notre-Dame) dans les années vingt devant la mairie provisoire, toute de bois fabriquée.

COMMUNICATION DE M. FABRICE DE MEULENAERE :

Le mouvement anarchiste à Armentières (1882-1902), compléments

Voici peu, l'étude de quelques volumes de journaux armentérois antérieurs à 1892 nous a remis sur une nouvelle piste concernant les premières années du mouvement anarchiste dans notre ville. A l'aide de trois autres sources, l'état-civil, les registres d'écrou de la prison de Loos et les archives de la justice de paix, voici donc des ajouts substantiels aux faits déjà évoqués (1).

Une rixe malencontreuse et ses suites

En 1884, une vingtaine d'anarchistes se réunissaient dans un cabaret connu sous le nom de "Crin Crin"; celui-ci était situé près de la Planche d'Houplines, à la frontière belge. Léon Wable, tenancier de l'estaminet "Au Fort de Bitche", rue Notre-Dame(2), ayant renseigné des patrons sur leurs opinions, ils partirent chez lui en expédition punitive, le lundi 25 février; revêtus de masques puisque l'on était en période de carnaval. Toutefois, des témoins s'interposèrent et survint alors une mêlée où trois assaillants dont il sera question ci-après, Vincent Nocq, Jean Ingelaere et Gustave Brocq, frappèrent respectivement Emile Dubar, Arthur Stricane et Louis Quesque; ce dernier mourut; un autre protagoniste, Stanislas Dessenin (ou Dessin), fut retrouvé rue des Agneaux(3), le péritoine perforé à l'arme blanche; d'autre part, le sieur Rudant avait reçu un coup de ciseau près de l'œil droit par une des deux femmes accompagnant les anarchistes; les autres ne furent que contusionnés.

Diverses arrestations s'ensuivirent; on décrit des prévenus "pleins d'arrogance"; ainsi Vincent Nocq parlant d'"arrestation arbitraire", qui accusa tout de même le coup en apprenant la mort de Dessenin. "Le Courrier d'Armentières" rappela que le journal anarchiste "La Revanche du Forçat"(4) existait encore pendant les dernières élections, où il injuriait grossièrement les candidats républicains mais se montrait plein de prévenance pour les réactionnaires (5). Les suites judiciaires de cette rixe mortelle sont mentionnées plus bas dans la nomenclature. Le dimanche 25 mars 1884 eut lieu, au profit des victimes, une grande cavalcade flamande pour la mi-carême; toutes les sociétés de la ville y participèrent (6).

Le 15 février de l'année suivante, "Le Journal d'Armentières"(7) signale que "...Les anarchistes ont fêté l'anniversaire du carnaval de 1884(sic) allant d'estaminet en estaminet prenant des boissons de choix... On se demande comment des individus qui ne travaillent jamais se procurent l'argent qui leur permet de

vivre mieux que la plupart des patrons qu'ils ont en horreur. Ce ne sont pas certainement pas les républicains qui leur fournissent. Ce ne sont pas non plus les anarchistes, leurs amis, car s'ils avaient quelques chose, ils ne seraient pas anarchistes. D'où vient-il donc? Probablement des réactionnaires qui sont depuis longtemps pleins de tendresse pour leurs amis et alliés les anarchistes..."

Un autre article du même jour nous renseigne sur l'état du groupe d'Armentières: "...la bande d'anarchistes est passablement décimée. Les plus fougueux sont en prison (8). Quant à ceux qui restent encore, nous les connaissons. On les voit traîner dans les rues du matin au soir. Le travail est pour eux le plus mortel des ennemis, aussi ils l'évitent avec le plus grand soin. De là leur haine contre l'ouvrier honnête et laborieux qui cherche à élever sa famille par son labeur quotidien". En dépit de lettres de menaces adressées à plusieurs personnes, le journal dit encore "... Que la population s'amuse sans arrière-pensée. Elle n'a rien à redouter de quelques vauriens qui, d'ailleurs, seront surveillés de près".

Ajouts et compléments à la nomenclature des anarchistes armentérois

- Blondel Eugène; en 1884, encore mineur (19 ans), il fut condamné à 5 frs d'amende et la moitié des dépens, s'élevant au total à 18,41 frs pour avoir dénaturé le refrain de la chanson "Les rubans de l'Alsacienne", transformé en une manifestation hostile à ceux qui célébraient la fête nationale; "... le mouchoir blanc qu'agitait Blondel ne laisse aucun doute à cet égard"(9).

- Blondel Léon, condamné à 5 frs d'amende, 5 jours de prison et 6,65 frs de dépens pour avoir, dans la nuit du 9 au 10 août 1893, mangé des pêches dans le jardin de Mme Camblain, rue du Chauffour(10).

- Borrée (ou plutôt Boorée) Désiré; en 1893, ce dernier fut rapidement relâché, le 1er juillet, suite à une ordonnance de non-lieu (11). En avril 1902, il mit à sac la demeure de Désiré Gobbin et récolta pour ce fait 20 jours de prison. Dans la nuit du 18 au 19 mai de la même année, sa maison, située rue Sèche(12), cour Barbry n° 12, fut attaquée par sept hommes qui jetèrent tout d'abord de grosses pierres dans les vitres. La compagne de Désiré, Julie Cardon, 31 ans, cardeuse, criant "au secours", "à l'assassin", reçut un coup de couteau au bras droit mais réussit à prendre la fuite; lui-même se défendit énergiquement et repoussa tout d'abord ses agresseurs mais il fut touché au poumon. Perdant son sang en abondance, il prit la direction du poste de police où il arriva exténué; selon lui, le susdit Gobbin et Désiré